

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE

Département de la Haute Saône

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-04

Au titre de l'Ordonnance du 01 avril 2020

Objet : Reversement dépôt de garantie à Monsieur POIRSON Eric

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Comté

Les membres du Bureau : Anthony Marie/ Georges Bardot/ Alain Grillot/ Gaston Vilminot/ Marie Odile Hagemann/ Thierry Bordot/ Michel Désiré/ Henri de Mailliard/ Jean Claude Tramesel/ Denise Laurent

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics afin de faire face à l'épidémie du covid-19

Vu le départ de Monsieur POIRSON Eric – Locataire du site touristique « Les Chalets du Lac » à Passavant la Rochère en date du 15 avril 2020

Vu l'état des lieux de sortie en date du 18 mai 2020 n'appelant aucune observation

DECIDE

Article 1 :

Il sera reversé à Monsieur POIRSON Eric : le dépôt de garantie d'un montant de 7 000€

La référence du titre est 1/2016 du 04/04/2016 – Budget Base Touristique Passavant la Rochère

Article 2 :

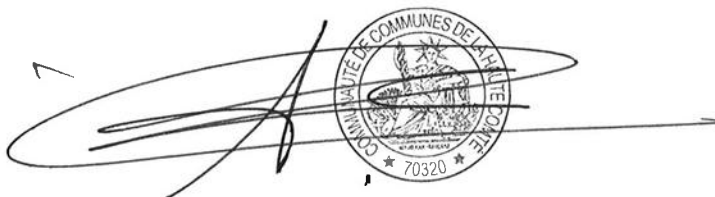
Cette décision sera communiquée sans délai aux conseillers communautaires et aux conseils municipaux

Compte tenu de la situation d'urgence, cette décision est rendue exécutoire par :

- La transmission en Préfecture en date du 04 juin 2020
- La mise en ligne sur le site internet de la CCHC le 04 juin 2020

A Corbenay, le 27 mai 2020

Le Président
Anthony MARIE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anthony Marie', written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE' around the perimeter and the number '70320' at the bottom. The seal also features a central emblem with a landscape scene.